

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 15 septembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze septembre, vingt heures vingt-une minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : CAVALETTI Véronique, Maire,
HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, GENON Francis, adjoints,
JULIEN Louise, JOURDAIN Valérie, BEDU Didier, OLY Frédéric, TESSON Jérôme, conseillers.

Absents : BONTE Alexandre, GAVOIS Olivier

Procurations : BONTE Alexandre donne pouvoir à BEDU Didier
GAVOIS Olivier donne pouvoir à TESSON Jérôme

Secrétaire de séance : JULIEN Louise

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 09

Nombre de votants : 11

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16/06/2016.

2016/28 : Décision modificative n°2 au budget communal.

Mme le Maire informe que sur l'exercice 2015 : deux titres ont été émis pour la même prestation. Afin de régulariser la situation, il est nécessaire d'annuler un titre : 39/2015 du montant de 1221.12€. Pour ce faire, un mandat du même montant doit être émis à l'article 673 : titres annulés (sur exercice antérieur). Celui-ci n'étant pas abondé, Mme le Maire propose la décision modificative n°2 au budget communal suivante :

- Article 022 : dépenses imprévues : - 1 300€
- Article 673 : titres annulés (sur exercice antérieur) : + 1 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés accepte la décision modificative n°2 au budget communal 2016, telle qu'elle a été énoncée ci-dessus.

2016/29 : Nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2017.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un coordonnateur pour le recensement de la population 2017 qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Elle propose Mme DEHAN Pascale, adjoint administratif de 1^{ère} classe, secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés la nomination de Mme DEHAN Pascale en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population 2017.

2016/30 : Nomination de l'agent recenseur pour le recensement de la population 2017.

Mme le Maire informe aussi de la nécessité de nommer un agent recenseur pour la réalisation de la collecte. Elle propose Mme Pascale Dehan qui sera rémunérée du montant total correspondant à la dotation de l'état destinée au recensement de la population versée par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés la nomination de Mme DEHAN Pascale en tant qu'agent recenseur pour le recensement de la population 2017, et qui sera rémunérée du montant total de la dotation de l'état prévu à cet effet, correspondant à la dotation forfaitaire de recensement versée par l'INSEE.

2016/31 : Tarif location salle Pierre Grimaud pour les associations extérieures.

Mme le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 avril 2016, le conseil municipal avait statué sur les tarifs de la location de la salle Pierre Grimaud. Le tarif pour les associations dont le siège ne se situe pas sur la commune de Feigneux n'a pas été abordé. Mme le Maire propose d'appliquer le même calcul qui avait été établi lors de la séance du 10 septembre 2015 à savoir : avec un rabais de 10% du tarif non habitants à savoir 675€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide d'appliquer le tarif de 675€ pour les associations extérieures (dont le siège social ne se situe pas sur la commune de Feigneux).

2016/32 : Délibération pour proposer le nom, le siège et le mode de gouvernance du futur syndicat d'énergies.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Oise en date du 24 mars 2016

Considérant que l'arrêté préfectoral qui prononcera la fusion des syndicats Force Énergies et SEZEO doit intervenir avant le 31 décembre 2016,

Considérant que cet arrêté de fusion fixera le nom du futur syndicat, le siège, les compétences et la composition de l'organe délibérant (comité syndical)

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant les différentes réunions de travail tenues entre les deux syndicats qui doivent faire l'objet d'une fusion, à savoir Force Énergies et SEZEO,

Considérant que la loi prévoit que les compétences du nouveau syndicat doivent reprendre l'intégralité des compétences exercées par chacun des syndicats qui font l'objet de la fusion,

Considérant que les communes concernées souhaitent émettre un avis pour le nom, le siège et le mode de gouvernance du futur syndicat issu de la fusion de Force Énergies et du SEZEO,

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de nom, de siège et de mode de gouvernance proposé pour le futur syndicat issu de la fusion de Forces Énergies et du SEZEO, étant entendu que les compétences du nouvel établissement reprendront l'intégralité des compétences inscrites dans les statuts de chacun des syndicats fusionnés.

Madame le Maire précise que ces éléments pourraient être utilement inscrits dans l'arrêté préfectoral portant fusion de Force Énergies et du SEZEO, afin que ce nouveau syndicat puisse travailler efficacement le plus rapidement possible dans l'intérêt de ses membres.

Projet exposé :

1) Nom :

Il est proposé que le nouveau syndicat issu de la fusion de Force Énergies et du SEZEO se nomme **Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise**.

2) Siège du nouveau syndicat :

Il est proposé que le siège du nouveau syndicat soit fixé au 20 rue Jean Jaurès - **60150 THOUROTTE**.

3) Gouvernance :

Afin d'assurer un fonctionnement efficace, il est proposé que le Comité Syndical soit composé conformément aux dispositions de l'article L5212-8 du CGCT, via un découpage du syndicat **en 8 secteurs** :

- Élection des délégués des communes (Article L5212-7 du CGCT) :

* Chaque commune adhérente au SEZEO procède à l'élection de deux délégués titulaires.

- Élection des représentants de secteur [conseillers syndicaux] (Article L 5212-8 du CGCT) :

- Détermination des secteurs géographiques :

Le territoire du Syndicat est divisé en 8 secteurs géographiques

Chaque commune adhérente au Syndicat appartient à un secteur.

À la création du SEZEO, les secteurs géographiques sont ainsi déterminés :

- Secteur du Clermontois – Plateau Picard comprenant les 45 communes suivantes et comptant 23 528 habitants:

Angivillers, Breuil Le Sec, Catenoy, Cernoy, Coivrel, Courcelles Epayelles, Cressonsacq, Crevecoeur Le Petit, Cuignieres, Domfront, Dompierre, Erquery, Erquinvillers, Ferrières, Fouilleuse, Godenvillers, Grandvillers Aux Bois, La Neuville-Roy, Lamecourt, Le Frestoy-Vaux, Le Plessier Sur Saint Just, Le Ployron, Leglantiers, Lieuvillers, Maignelay Montigny, Maimbeville, Menevillers, Mery La Bataille, Montgerain, Montiers, Moyenneville, Nointel, Noroy, Pronleroy, Ravenel, Remecourt, Rouvillers, Royaucourt, Sacy Le Grand, Sains-Morainvillers, Saint Aubin Sous Erquery, Saint Martin Aux Bois, Tricot, Wacquemoulin, Welles-Perennes.

- Secteur du Compiégnois comprenant les 17 communes suivantes et comptant 26 072 habitants :

Armancourt, Bethisy Saint Martin, Bethisy Saint Pierre, Bienville, Choisy Au Bac, Clairoix, Jaux, Jonquières, Lachelle, La Croix Saint Ouen, Le Meux, Nery, Rethondes, Saintines, Saint Jean Aux Bois, Saint Sauveur, Vieux-Moulin.

- Secteur Force Énergies comprenant les 52 communes suivantes et comptant 21 118 habitants :

Amy, Avricourt, Beaugies-Sous-Bois, Beaulieu-Les-Fontaines, Beaumont-En-Baine, Beaurains-Les-Noyon, Berlancourt, Bussy, Campagne, Candor, Cannectancourt, Canny-Sur-Matz, Catigny, Crapeaumesnil, Crisolles, Cuy, Dives, Ecuville, Elincourt-Sainte-Marguerite, Evricourt, Flavy-Le-Meldeux, Freniches, Fresnieres, Fretoy-Le-Château, Genvry, Golancourt, Guiscard, Guivry, Gury, Laberliere, Lagny, Larbroye, Lassigny, Le Plessis-Patte-D'oe, Libermont, Mareuil-La-Motte, Margny-Aux-Cerises, Maucourt, Muirancourt, Ognolles, Passel, Plessis-De-Roys, Proquéricourt, Quesmy, Roye-Sur-Matz, Sermaize, Solente, Suzoy, Thiescourt, Vauchelles, Ville, Villeselve.

- Secteur Plaine d'Estrées Saint Denis comprenant les 19 communes suivantes et comptant 17 163 habitants :

Arsy, Avrigny, Bailleul Le Soc, Blincourt, Canly, Chevières, Choisy La Victoire, Épineuse, Estrées Saint Denis, Francières, Grandfresnoy, Hémévillers, Houdancourt, Le Fayel, Longueil Sainte Marie, Montmartin, Moyvillers, Remy, Rivecourt.

- Secteur du Ressontois comprenant les 24 communes suivantes et comptant 11 918 habitants :

Antheuil Portes, Baugy, Belloy, Biermont, Boulogne La Grasse, Braisnes Sur Aronde, Conchy Les Pots, Coudun, Cuvilly, Giraumont, Gournay Sur Aronde, Hainvillers, La Neuville Sur Rissons, Lataule, Margny Sur Matz, Marquéglise, Monchy Humières, Mortemer, Neufvy Sur Aronde, Orvillers Sorel, Rissons Sur Matz, Ricquebourg, Vignemont, Villers Sur Coudun.

- Secteur Thourottois comprenant les 9 communes suivantes et comptant 12 096 habitants :

Chevincourt, Janville, Longueil-Annel, Machemont, Marest sur Matz, Mélicocq, Montmacq, Thourotte, Vandelicourt

-Secteur de la Vallée de l'Oise et du Pays d'Halatte comprenant les 23 communes suivantes et comptant 20 162 habitants :

Bailleval, Barbery, Bazicourt, Brasseuse, Brenouille, Cinqueux, Fleurines, Labruyere, Les Ageux, Monceaux, Ognon, Pontpoint, Raray, Rhuis, Roberval, Rosoy, Rully, Sacy Le Petit, Pont Sainte Maxence, Saint Martin Longueau, Verderonne, Villeneuve Sur Verberie, Villers Saint Frambourg.

-Secteur du Valois comprenant les 40 communes suivantes et comptant 18 338 habitants :

Antilly, Auger Saint Vincent, Bargny, Baron, Bethancourt En Valois, Betz, Bonneuil En Valois, Boullarre, Boursonne, Cuvergnon, Duvy, Emeville, Etavigny, Feigneux, Fresnoy La Riviere, Fresnoy Le Luat, Gilocourt, Glaignes, Gondreville, Ivors, La Villeneuve Sous Thury, Levignen, Montepilloy, Montlognon, Morienval, Ormoy Le Davien, Ormoy Villers, Orrouy, Rocquemont, Rosières, Rosoy En Multien, Rouville, Rouvres, Russy Bemont, Sery-Magneval, Thury En Valois, Trumilly, Vauciennes, Vaumoise, Vez.

Toute nouvelle commune qui avant le premier janvier 2017 n'était membre d'aucun des 8 secteurs susmentionnés est rattachée à l'un des secteurs géographiques cités à l'alinéa précédent.

Ce rattachement s'opère en concertation avec la commune demandeuse, tout en respectant les principes suivants :

- Continuité territoriale,
- Respect des équilibres des secteurs quant au nombre de représentants au sein du comité syndical.

La décision finale de rattachement à un secteur appartient au comité syndical du SEZEO.

- Élection des représentants des secteurs géographiques :

Dans chaque secteur défini à l'article précédent, les délégués élus des communes constituent le **collège de secteur**.

Tous les collèges de secteur sont réunis en assemblée générale afin d'élire leurs représentants au comité syndical.

Chaque collège de secteur élit en son sein trois représentants titulaires et deux représentants suppléants dans les secteurs dont la population est strictement inférieure à 20 000 habitants (population municipale, réf INSEE) et un représentant titulaire supplémentaire par tranche de 10 000 habitants.

Conformément à l'article L.5212-16 du CGCT, tous les représentants ainsi élus prennent part au vote pour toutes les décisions.

En cas d'empêchement d'un représentant titulaire, celui-ci est représenté par l'un des suppléants de son secteur. Si ce(s) dernier(s) est (sont) aussi empêché(s), un pouvoir peut être confié à un autre représentant titulaire du même secteur.

Un représentant présent ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Le comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau composé d'un président, de vice-présidents et de membres dont le nombre est déterminé par le comité syndical conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Les membres du bureau syndical sont élus de façon à ce que chacun des collèges de secteur mentionnés précédemment et représentés au comité syndical dispose d'au moins un représentant au sein du bureau.

Le bureau syndical n'est pas modifié par l'adhésion d'une nouvelle commune.

Le comité syndical peut déléguer au président et au bureau une partie de ses attributions conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Un règlement intérieur du comité syndical fixe, conformément aux articles 31 et 36 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les dispositions relatives au fonctionnement du comité, du bureau et des commissions, qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

Madame le Maire propose donc de délibérer pour acter ce projet.

Après délibération, cette proposition est adoptée à 7 pour et 4 abstentions

2016/33: Délibération pour l'élection des deux délégués communaux auprès du SEZEO.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8,

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 40,

Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Oise en date du 24 mars 2016

Considérant que l'arrêté préfectoral qui prononcera la fusion des syndicats Force Énergies et SEZEO doit intervenir avant le 31 décembre 2016,

Considérant que cet arrêté de fusion fixera le nom du futur syndicat, le siège, les compétences et la composition de l'organe délibérant (comité syndical)

Considérant que le futur syndicat doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, soit le vendredi 27 janvier 2017,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des deux délégués qui représenteront la commune au sein des organes du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise à compter du 1^{er} janvier 2017,

Madame le Maire

Propose à l'assemblée de procéder à l'élection des deux délégués ;

Sont candidats :

Monsieur GENON Francis

Mme JULIEN Louise

Sont déclarés élus

2016/34 : Orientation travaux 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de projeter les travaux suivants pour l'année 2017 :

- **Changement de la chaudière école**
- **Sécurisation du stade** : Mme le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été sollicitée cette année auprès de la réserve parlementaire de Monsieur Lucien DEGAUCHY. Un courrier en réponse nous a été adressé nous informant que le financement des projets 2016 étant terminé, le dossier sera revu pour l'exercice 2017. Un courrier sera adressé à Monsieur le Député afin de réitérer notre demande.
- **Travaux de mise en sécurité de la traversée du village : réhabilitation des trottoirs rue de Crépy/Grande Rue** : Mme le Maire rappelle qu'une subvention a été accordée par le conseil Départemental. Les travaux concerneront la partie suivante : de la nouvelle borne à incendie (face place El. Huraux) jusqu'à la dernière maison Grande Rue de part et d'autre. Les trottoirs de l'autre partie rue de Crépy seront étudiés en lien avec les travaux de renforcement basse tension quartier des Jousses. Le SEZEO est en charge de ce dossier de renforcement basse tension. Il a été également sollicité pour établir les devis pour des travaux de mise en sécurité concernant l'autre partie des trottoirs rue de Crépy avec projet d'enfouissement des réseaux éclairage public et France télécom. Une prochaine

réunion aura lieu mercredi 21 septembre 2016. De ce fait, les travaux de voiries également prévus rue du Larris Goguet se trouvent reculés dans le même temps (à prévoir pour 2018). L'idée est de coordonner tous les travaux du même secteur dans le souci d'intervenir sur la chaussée en une seule et unique fois dans la mesure du possible.

- **Traversée de Feigneux : RD50** : le conseil réfléchit sur le financement de l'ensemble du projet avec la possibilité de faire appel à l'emprunt au regard des taux bas et ainsi pouvoir faire les demandes de subventions liées à ce projet. Les travaux seraient techniquement phasés. Il est également prévu de revoir toute la signalétique afin d'apporter une harmonie visuelle de cette traversée. Contact a été pris avec le bureau d'études AREA.
- **Travaux rue d'Auger** : deux entreprises de voiries ont été contactées pour les travaux de cette rue. Les deux s'accordent à dire que la solution d'enrobé n'est pas la meilleure au regard de l'écoulement des eaux pluviales. Contact sera pris de nouveau avec des entreprises afin qu'elles proposent des solutions alternatives avec prise en compte de la gestion des eaux pluviales.
- **Changement des volets au logement communal 1 place E Huraux.**
- **Réhabilitation de la voirie en ECF de l'orée du bois au niveau de Morcourt jusqu'à l'abri bus**
- **Aménagement d'une partie du grenier de la salle Pierre Grimaud afin d'agrandir la bibliothèque** : Un diagnostic de faisabilité sera réalisé au regard de la configuration des combles de la salle.
- **Projet d'un aménagement d'une aire de dégagement sur la voirie entre Morcourt bas et direction Crépy/Bétahncourt afin de sécuriser le passage de deux véhicules.**
- **Projet d'un enfouissement du câble téléphonique** entre Morcourt haut et Morcourt bas qui serait envisageable avec l'installation de la fibre dans les prochaines années.
- **Projet de réhabilitation de la voirie rue du Moulin à Morcourt.** Il s'agit d'un projet de grande envergure. Dans un premier temps, il serait souhaitable d'établir un bornage sur toute cette rue avant la réalisation de travaux.

2016/35 : approbation du rapport annuel de l'eau potable de Feigneux année 2015.

Madame le Maire rend compte du rapport annuel de l'eau potable de Feigneux année 2015 établi par SUEZ (Lyonnaise des eaux)

- Les travaux réalisés sur le réseau ont permis d'obtenir un indice linéaire de perte de 0.01 m³/km/j au lieu de 2.06m³/km/j en 2014, 99.86% de rendement du réseau de distribution.
- Volume en distribution sur période de relève: 2014 : 17 792/ 2015 : 16 207m³

- Indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007 :Microbiologique 100% conforme
- Physico-chimique : 100% conforme

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport exercice 2015 et acte celui-ci.

Questions diverses :

- **Demande d'installation d'un miroir de courtoisie dans les sanitaires des femmes à la salle MJC Pierre Grimaud.**
- **Demande d'installation d'un miroir d'agglomération à l'angle de la rue du Chêne (n° 6)**
- **Rentrée scolaire** :Mme le Maire informe que la rentrée s'est très bien passée. Les enseignants ont de nouvelles consignes de sécurité à mettre en place comme prévoir une zone de confinement. Contact est pris avec les services de la gendarmerie de Crépy-en-Valois afin d'aider dans cette mise en place qui doit être également prévue à la salle Pierre Grimaud pour le centre de loisirs.
- **Manifestation 35 clochers** qui aura lieu les 1 et 2 octobre prochain sur le thème « Sacrées couleurs ». L'Eglise St Martin sera ouverte samedi soir et dimanche. Un concert du Dixieland du Valois aura lieu à 16h le dimanche 2 octobre.
- **CCPV : révision du SCOT : schéma de cohérence territoriale du pays de Valois** : Mme le Maire rappelle que la révision du SCOT a été lancée en 2015 et que dans le cadre de la concertation avec l'ensemble des acteurs de la société civile, la CCPV organise 2 réunions publiques : les 19/09 à Betz et 20/09 au siège de la CCPV à Crépy-en-Valois. Ces réunions seront consacrées aux enjeux issus du diagnostic ainsi qu'aux premiers axes du projet politique (PADD- Projet d'aménagement et de développement durable)
- **Demande de travaux émanant d'un particulier** :Mme le Maire informe qu'un administré souhaite réhabiliter son mur de clôture jouxtant la salle Pierre Grimaud. Celui-ci souhaite le surélever au regard du vis-à-vis avec la salle. Il propose de partager le coût des matériaux et s'occuperait des travaux. Une discussion s'instaure. Un mur de clôture ne doit pas dépasser 2 m de hauteur. Contact sera pris avec cette personne afin de rediscuter du projet.
- **Demande de partenariat pour le 4L TROPHY 2017** : Mme le Maire informe que deux jeunes de Feigneux ont demandé à la rencontrer pour faire part de leur projet de participer au 4L Trophy : 1^{er} raid étudiant européen. C'est une grande aventure humaine, sportive et solidaire. Le but est de parcourir 6000km direction Marrakech en 4L pour distribuer des fournitures scolaires aux enfants, et procéder à une collecte alimentaire pour la Croix rouge. Deux équipes : « La ligue des justicières équipage 1909 (Laurianne Daragon et Chloé Sellier) et « Les Déjantés, équipage

n°845 » (Léo Fessart et Guillaume ETAIN) sollicitent un sponsoring auprès de la mairie. Une discussion s'instaure. Le conseil municipal soutient ce projet très intéressant et souhaite à l'unanimité sponsoriser les deux équipes à hauteur de 500€ chacune.

- **Sécurité Jours de fête** : Mme le Maire explique la mise en place de la sécurité concernant la manifestation Jours de fête et sollicite le conseil municipal afin d'assurer quelques temps de bénévolat lors de cet évènement.
- **Transmission d'un courrier de l'Association sportive du Lycée Jean Monnet transmis** par de Mme le Proviseur concernant l'accès au centre nautique du Valois par les élèves de terminale au lycée Jean Monnet pour la certification du baccalauréat. Mme le Maire en fait la lecture.
- **Prochains rendez-vous : 21/09** : Rencontre avec la Gendarmerie pour l'établissement d'un plan de confinement centre de loisirs/école Feigneux
- **23/09** : réunion CCAS
- **29/09** : réunion CCPV
- **30/09** : réunion école
- **01/10** : mariage
- **04/10** : réunion CCPV
- **08/10** : mariage : noces d'or
-
- **Fin de séance 22h50**